



n°12 novembre 2025

Journal du Bassin de la Cèze



TRAVAUX :
**LES DIGUES DE
PONT-SAINT-ESPRIT**

Syndicat d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze
et petits affluents du Rhône



Depuis la nuit des temps et partout dans le monde, l'objectif des digues est de protéger les personnes et les biens contre des crues plus ou moins fréquentes.

Celles de Pont-Saint-Esprit n'échappent pas à cette définition. L'une est constituée d'un ancien perré et d'un mur qui a servi de lieu d'amarrage pour les bateaux naviguant sur le Rhône jusqu'en 1952. L'autre, la digue des Tuillères est une élévation qui protège une zone basse, d'un retour du Rhône. Elles sont toutes les deux en mauvais état. Une rénovation s'imposait depuis longtemps.

Depuis 2018, nous avons la compétence pour gérer les milieux aqua-

tiques et prévenir les inondations. C'est pour cela que nous levons une taxe spécifique. C'est avec ces moyens et bien sûr avec les importantes contributions de l'État, du Département et de la Région que nous pouvons sauvegarder, entretenir et renforcer ces digues dont nous sommes responsables.

“ *Vigilance et précaution doivent guider en permanence nos comportements.* ”

Mais attention, ne l'oublions pas, aujourd'hui comme hier, les digues ne sont jamais une garantie absolue. Le risque d'inondation demeure. Vigilance et précaution doivent guider en permanence nos comportements.

Ces actions du syndicat AB Cèze prennent appui sur la commission locale de l'eau (CLE). C'est « un parlement de l'eau », à l'échelle locale,

qui a pour but d'élaborer, de mettre en œuvre et de réviser le schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

J'ai l'honneur d'être le président de cette instance de concertation et de projets entre les élus territoriaux, les représentants des usagers et les services de l'État.

Comme le prouvent les travaux sur les digues de Pont-Saint-Esprit, le maître-mot de nos engagements est solidarité entre les 111 communes du bassin versant de la Cèze et des petits affluents au bénéfice de nos concitoyens.

Benoit TRICHOT
Président d'AB Cèze
Maire de Montclus

le Syndicat ABCèze :

Un vaste périmètre d'action :
du Mont Lozère au confluent
avec le Rhône

1600 km de cours d'eau
111 communes réparties en
8 intercommunalités
111 000 habitants

Des missions bien définies :

- Gérer les cours d'eau.
- Prévenir les inondations.
- Préserver les milieux aquatiques.
- Conseiller les aménageurs.

Plus
d'informations :



Légende

- Limite départementale
- Communes
- Limite du Bassin versant de la Cèze et petits affluents du Rhône

ABC - Journal du Bassin de la Cèze

Éditeur : Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Cèze

Directeur de la publication : Benoît Trichot

Rédaction : Équipe du Syndicat

Conception, exécution, illustrations : Artur Rainho

Impression : SOCOM - imprimé sur papier recyclé



Journal financé par
l'Agence de l'Eau
et la
Région Occitanie



Les erreurs ou omissions involontaires qui auraient pu subsister malgré les contrôles des équipes du Syndicat et de l'agence ne sauraient engager la responsabilité du Syndicat et de l'agence. Si toutefois vous constatez des erreurs, merci de les signaler à la publication.

La commission locale de l'eau (CLE):

Les acteurs du territoire s'organisent pour gérer l'eau collectivement

➤ **UNE NÉCESSITÉ** pour la Cèze et les petits affluents du Rhône car il faut :

- garantir la qualité de l'eau et la quantité.
- maintenir les usages tout en préservant les milieux aquatiques.

➤ **UNE INSTANCE DE CONCERTATION ENTRE :**

- **les collectivités territoriales :** départements, région, communautés de communes et d'agglomération, SCOT, gestionnaires d'espaces naturels, commissions locales de l'eau voisines.
- **les représentants des usagers :** agriculteurs, acteurs du tourisme, industriels, pêcheurs, associations de protection de l'environnement et associations de consommateurs.
- **les services de l'État.**

➤ **UN RÔLE ESSENTIEL :**

- Définir les règles de gestion de l'eau sur le territoire. C'est la fonction du SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux).
- Accompagner les porteurs de projets en leur précisant ce qu'il est possible de faire, d'éviter ou interdit.

La CLE Cèze et petits affluents du Rhône s'est réunie pour la 1^{ère} fois au mois de juin 2025



La CLE Cèze et petits affluents du Rhône rassemble 47 représentants.

Un bureau a été élu pour les actions et les projets. Il est composé de :

M. TRICHOT, Président de la CLE, Syndicat AB Cèze
M. VIGOUROUX, Vice-Président de la CLE, CC de Cèze-Cévennes
M. SCORSONE, Conseil Départemental du Gard
M. VARIN D'AINVELLE, Alès Agglomération
M. BALMELLE, CC Pays des Vans en Cévennes
M. REYDON, CC des Cévennes au Mont Lozère
M. RIEU, CA du Gard Rhodanien
M. PORTAL, Chambre d'agriculture du Gard
Mme GARNIER, Office de tourisme Provence Occitane
M. RAVEL, Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Gard
M. PIZON, France nature environnement Occitanie
M. TELLIER, Direction Départementale des Territoires et de la mer du Gard
M. RIVIERE, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse



Sécurisation des digues de Pont-Saint-Esprit

Pourquoi ces travaux ?

■ Pour protéger les personnes et les biens

du centre ancien de Pont-Saint-Esprit du risque d'une crue centennale⁽¹⁾. 300 habitants, 130 immeubles sont concernés derrière 1 400 m de digues.

■ Parce que les digues sont en mauvais état.

Les expertises ont identifié des défauts majeurs. Elles menacent de rompre. Aujourd'hui, la municipalité est obligée de faire évacuer la population de manière préventive en cas de crue, même ordinaire, comme cela s'est passé en octobre 2024.

Remplacement de la porte des Jardins

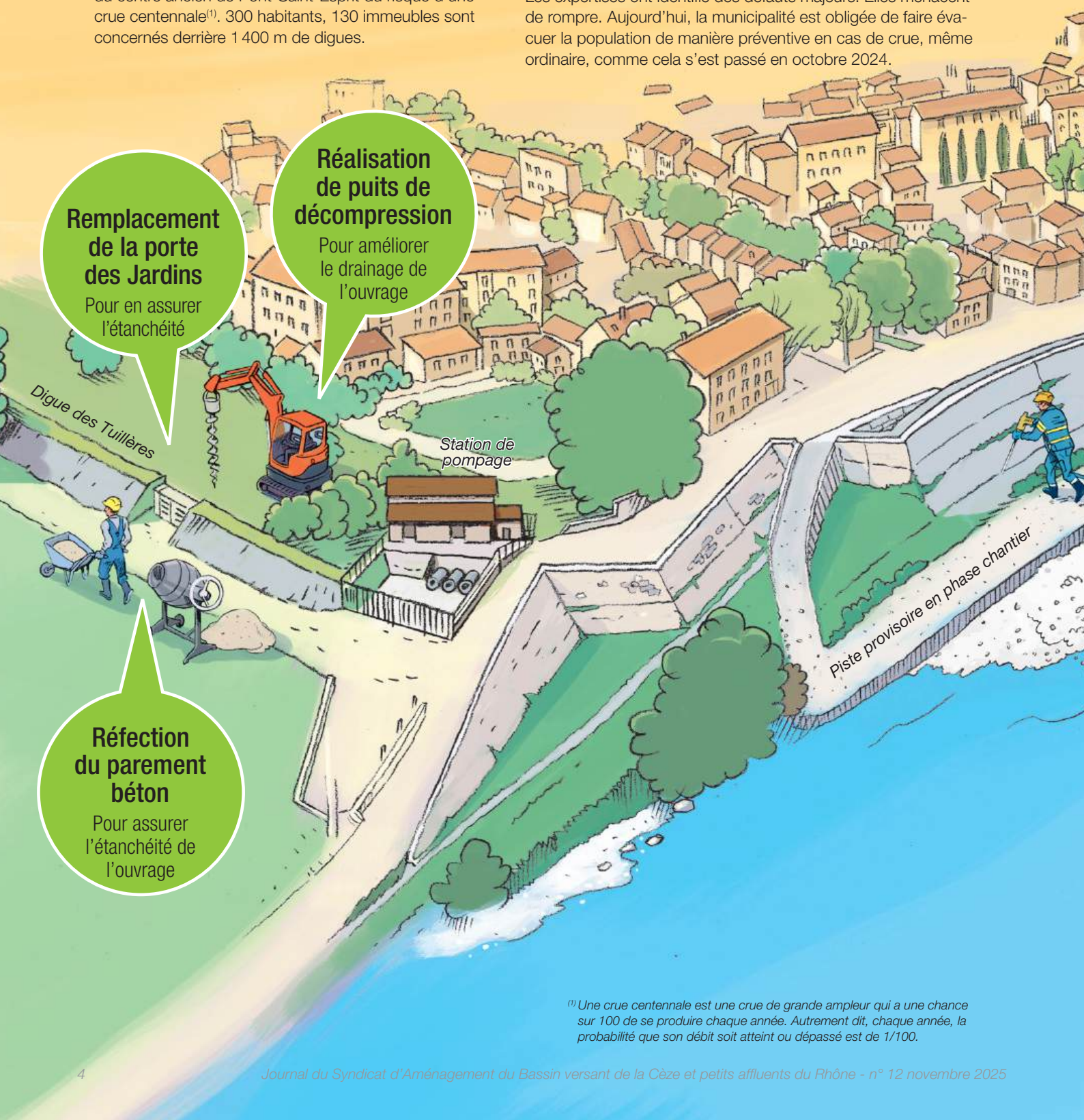
Pour en assurer l'étanchéité

Réalisation de puits de décompression

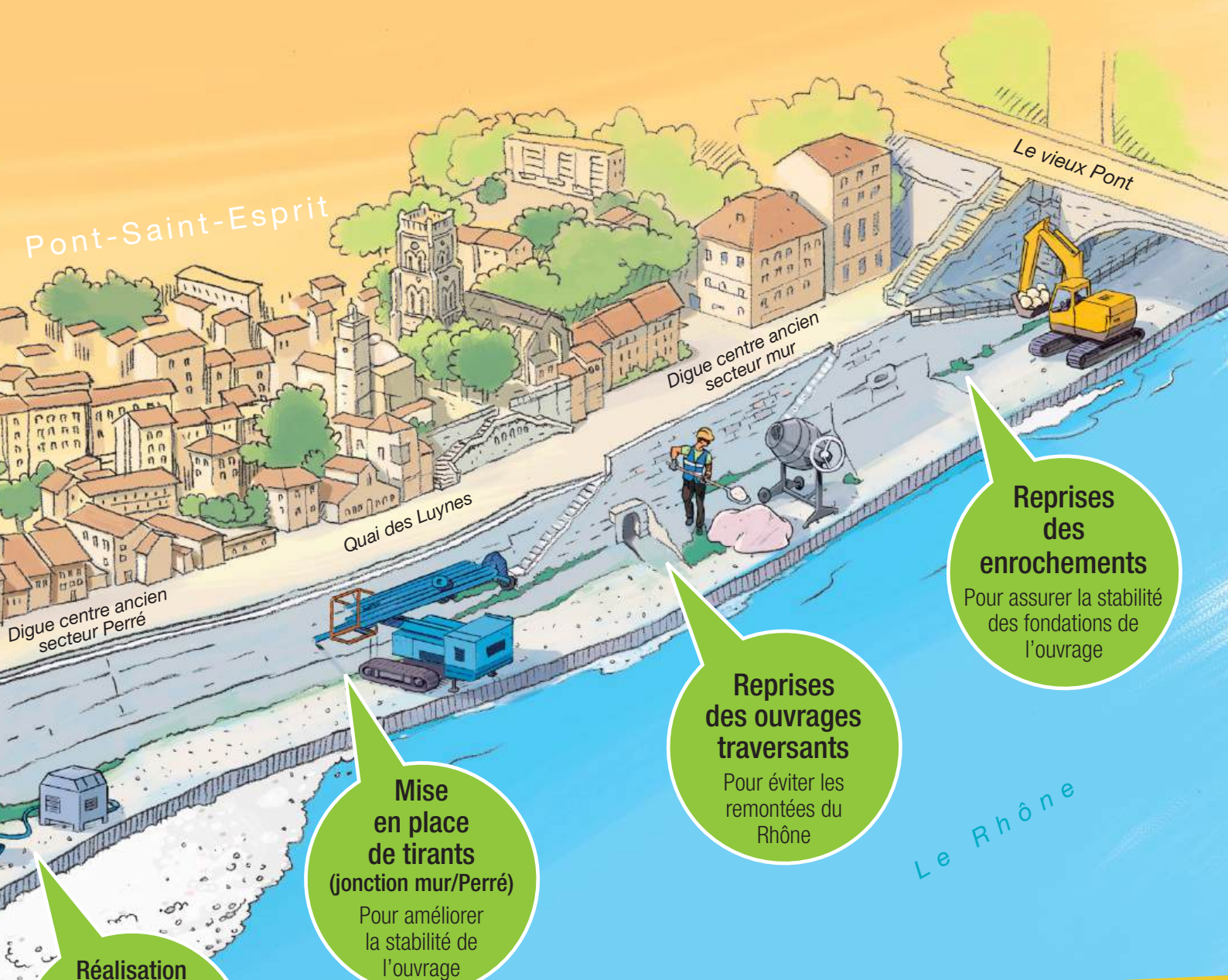
Pour améliorer le drainage de l'ouvrage

Réfection du parement béton

Pour assurer l'étanchéité de l'ouvrage



⁽¹⁾ Une crue centennale est une crue de grande ampleur qui a une chance sur 100 de se produire chaque année. Autrement dit, chaque année, la probabilité que son débit soit atteint ou dépassé est de 1/100.



Reprises des enrochements

Pour assurer la stabilité des fondations de l'ouvrage

Reprises des ouvrages traversants

Pour éviter les remontées du Rhône

Mise en place de tirants (jonction mur/Perré)

Pour améliorer la stabilité de l'ouvrage

Réalisation des injections de résine dans la maçonnerie

Pour restaurer l'étanchéité du parement maçonné

Durée du chantier :
août 2025 ➡ mars 2026

Montant du projet :
environ 2M € HT

Financements :

80% de subventions par l'État, le Conseil départemental du Gard et La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

20% financés grâce à la taxe GEMAPI⁽²⁾ levée par l'Agglomération du Gard rhodanien.

⁽²⁾ GEMAPI pour Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.

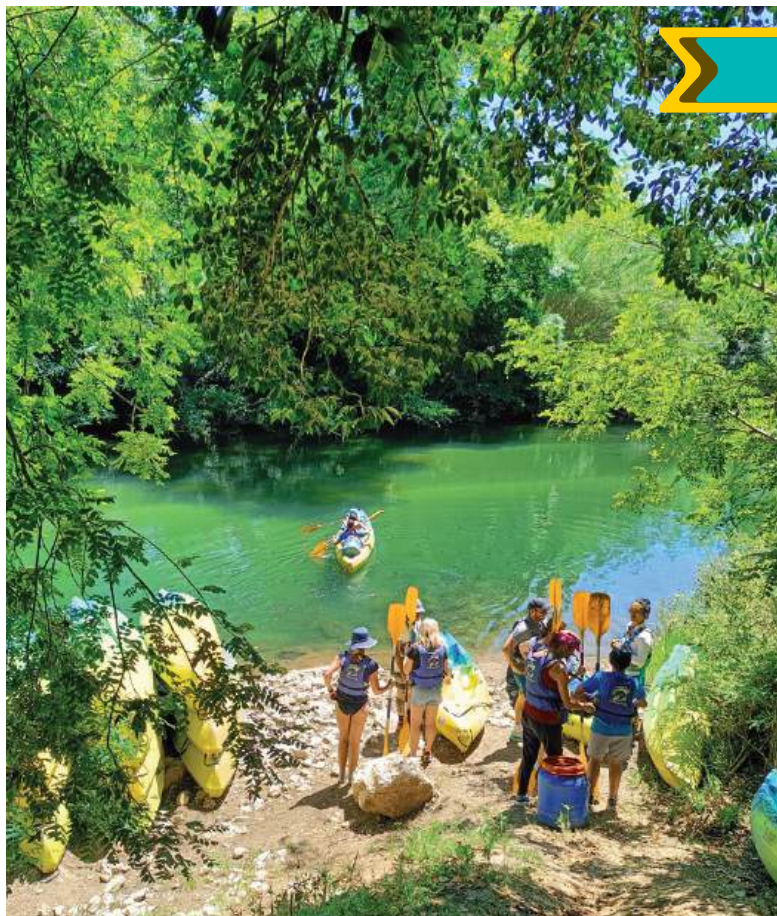
La taxe GEMAPI

- Figure sur votre avis de taxe foncière.
- Finance les travaux de protection contre les inondations.
- Contribue à l'entretien des rives et à la restauration des cours d'eau.

Financeurs



Au fil des eaux



À Goudargues

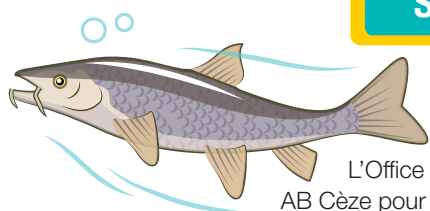
Une journée de découverte de la rivière

AB Cèze sensibilise aux enjeux de l'eau : préserver la ressource et admirer les richesses et la beauté de la nature.

Les participants ont pu profiter d'une descente en canoë et d'animations pour découvrir les animaux présent sur la rivière.



Sur la Cèze et ses affluents



Un recensement des poissons

L'Office français de la biodiversité collabore avec AB Cèze pour réaliser des pêches de « connaissance ». Ces pêches permettront de voir quelles espèces sont encore présentes sur les rivières du bassin.

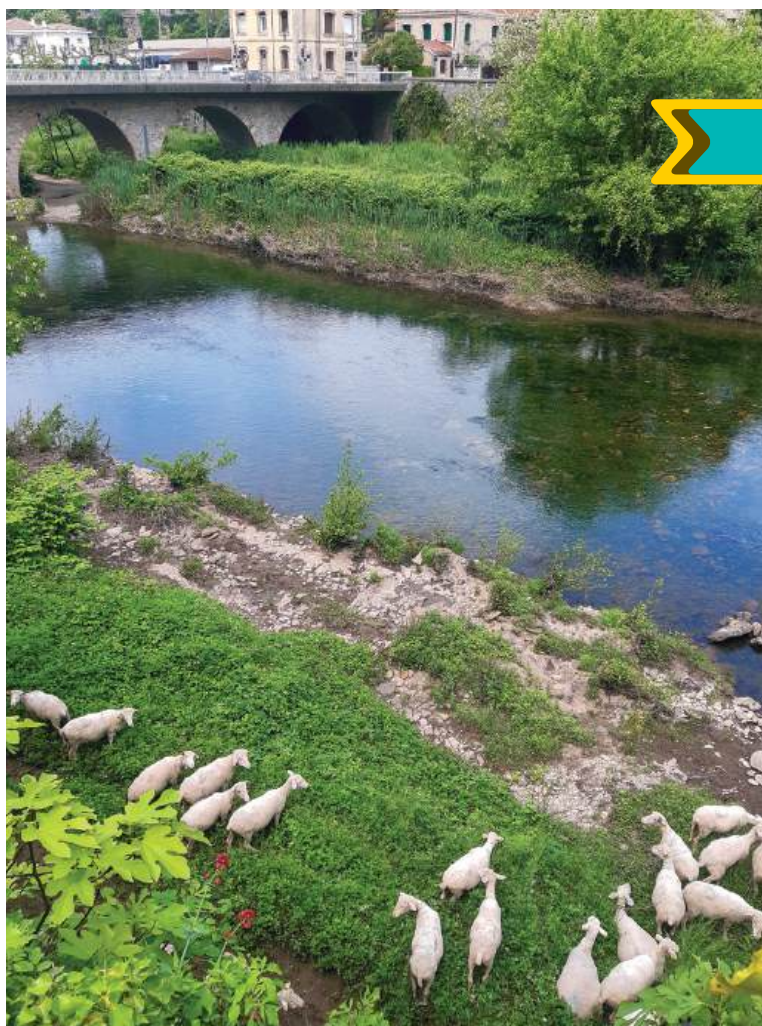


Au mas de la Barque

Sur le mont Lozère, suppression d'un petit barrage.

Cette retenue d'eau destinée à l'enneigement artificiel n'était plus utilisée. À présent les sédiments (limons, sable, galets...) s'écoulent librement.

La biodiversité est favorisée.



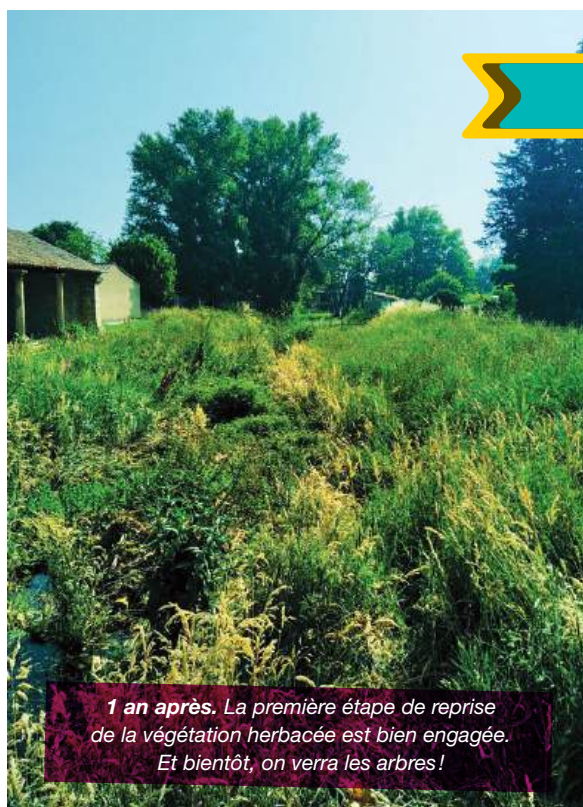
À Bessèges

Une méthode originale pour entretenir la végétation des berges

Dès le printemps, 50 brebis à la place des débroussailleuses.
AB Cèze teste ce procédé écologique et presque silencieux.
Retour d'expérience à la fin de l'année!



Fin des travaux:
les écoliers plantent des végétaux



À Lirac

Un an après la renaturation du Nizon

Les 6000 végétaux plantés ont très bien repris. Le maintien des berges reprofilées est ainsi assuré.
Ce sont donc de nouvelles conditions, plus favorables à la biodiversité, qui sont maintenant présentes. Un inventaire naturaliste est prévu dans deux ans pour identifier les espèces qui se sont réinstallées.

1 an après. La première étape de reprise de la végétation herbacée est bien engagée. Et bientôt, on verra les arbres!

Bassin versant de la Cèze

- 1 Sur quelle commune la Cèze se jette-elle dans le Rhône ?
 a Bagnols-sur-Cèze
 b Laudun l'Ardoise
 c Codolet
- 2 À quelle altitude la Cèze prend-elle sa source ?
 a 1680 m
 b 810 m
 c 450 m
- 3 Combien de personnes sont protégées par les digues de Pont-Saint-Esprit ?
 a 50
 b 300
 c 10 000
- 4 Quelle est l'année de la crue centennale de référence pour le bassin de la Cèze ?
 a 2002
 b 1958
 c 1932
- 5 Quelle est la ville la plus peuplée située en bord de Cèze ?
 a Bessèges
 b Saint-Ambroix
 c Bagnols-sur-Cèze
- 6 Quelle est la capacité du barrage écrêteur de crue de Sénéchas ?
 a 15 millions de mètres cubes
 b 25 millions de mètres cubes
 c 5 millions de mètres cubes
- 7 Que veut dire GEMAPI ?
 a groupe d'études des marais asséchés et des poissons invertébrés
 b gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
 c gestion équilibrée des maquis appauvris et des plaines inondables
- 8 Quel poisson retrouve-t-on aux cascades du Sautadet depuis 2024 ?
 a l'alose
 b le saumon
 c la daurade
- 9 Quels départements sont concernés par le territoire du bassin de la Cèze et des petits affluents du Rhône ?
 a le Gard
 b l'Ardèche
 c la Lozère
- 10 Combien de communautés de communes ou d'agglomération adhèrent au syndicat ABCèze ?
 a 6
 b 10
 c 8

Réponses

1 : b et c, 2 : b, 3 : b, 4 : a (avall) et b (amont), 5 : c, 6 : a, 7 : b, 8 : a, 9 : a, b et c, 10 : c

Orages

Mes 7 consignes de sécurité

- 1 Je m'informe
- 2 Je monte à l'étage
- 3 Je laisse les enfants à l'école
- 4 Je m'éloigne des cours d'eau
- 5 Je coupe l'électricité et le gaz
- 6 Je reporte mes déplacements
- 7 Je ne m'engage pas sur les ponts submersibles



VIGICRUES

À votre avis ?



10 secondes

Avez-vous trouvé ce journal intéressant ?

☐ OUI ☐ NON

